

les priorités et les intérêts, et sur l'intérêt que témoignent à des degrés divers les différents gouvernements du Canada à la question constitutionnelle. Cela nous a permis de mieux comprendre nos problèmes mutuels et particuliers.

[Français]

En m'exprimant ainsi, cependant, je ne voudrais pas donner l'impression que le travail est terminé, et je suis convaincu qu'aucun des premiers ministres provinciaux ne voudrait qu'une pareille impression fût donnée. Cette conférence a démontré, si besoin était, que tous les gouvernements provinciaux sont décidés, comme le gouvernement fédéral, à améliorer les conditions économiques du peuple canadien. Elle a aussi démontré que tous les gouvernements provinciaux sont impatients, tout comme le gouvernement fédéral, d'améliorer le fonctionnement de notre système fédéral. Elle a démontré également que tous les gouvernements provinciaux, ainsi que le gouvernement fédéral, sont résolus à protéger les droits fondamentaux de l'homme. Bien sûr, il n'y a pas eu accord sur les moyens à prendre pour atteindre cet objectif, mais tous les chefs de gouvernements ont manifesté leur intention sincère de s'acheminer vers une meilleure protection des droits de l'homme. Nous reconnaissons tous la gravité des difficultés actuelles, qui sont parfois attribuables à des erreurs ou à des oublis, mais surtout, peut-être, à l'impossibilité dans laquelle nous étions de prévoir l'avenir. Il n'y a pas eu de mauvaise volonté de part ou d'autre, pas plus qu'il n'y en a actuellement. Il y a peut-être eu inhabileté à résoudre les problèmes complexes d'une société industrielle qui fait une expérience de fédéralisme unique en son genre.

Cependant, monsieur le président, dans le Canada d'aujourd'hui, cette bonne foi et cette compréhension, bien que nécessaires à l'évolution du pays, ne sont pas suffisantes. Il y faut aussi d'autres éléments, d'autres ingrédients: l'énergie, la rigueur et, surtout, le sentiment que tout cela est urgent, que tout cela presse. Le travail que nous avons entrepris et qui consiste à moderniser nos mécanismes constitutionnels afin de permettre une plus juste distribution des ressources et des possibilités à l'endroit de tous les citoyens du Canada, le travail que nous avons entrepris, dis-je, est complexe et difficile. Il exige de nous le meilleur de notre imagination, de notre expérience et de notre compétence politique.

• (midi)

[Traduction]

Au cours de la conférence, on a suggéré notamment que les Canadiens envisagent des

[Le très hon. M. Trudeau.]

défis plus urgents que la réforme et la refonte de notre constitution; que nos énergies seraient mieux utilisées dans la recherche de solutions, par exemple, aux problèmes qui n'exigent aucune modification constitutionnelle. Ces arguments sont persuasifs car ils sont fondés dans une grande mesure. Il est peu utile d'élaborer une nouvelle constitution si, dans l'intervalle, les pressions financières sur les divers niveaux de gouvernement deviennent intolérables. Il est assez illusoire de parler d'un nouveau plan audacieux pour l'avenir si nous ne pouvons atténuer la pauvreté insupportable dans laquelle trop de Canadiens vivent.

Je le répète, ces arguments sont persuasifs mais non impérieux; je ne crois pas non plus qu'on les ait formulés dans ce sens. On a plutôt voulu nous rappeler un aspect très important de nos réflexions, mais je ne crois pas qu'on ait voulu dire que la révision de la constitution doit passer au second rang. Car s'il nous fallait maintenant abandonner la perspective à long terme pour une échéance à court terme, nous oublierions un facteur de notre vie que nous ne pouvons éviter, c'est-à-dire l'avenir.

Même au moment où nous méditons sur notre constitution et discutons les pressions qui s'exercent actuellement sur tous les niveaux de gouvernement, nous connaissons d'autres pressions qui ont à peine été définies et, encore moins, maîtrisées. Plus longtemps ces pressions pourront s'exercer librement, plus difficile sera notre tâche de les contenir. L'une des difficultés qui se présente à l'esprit, et qui pourra être le plus grand défi à la perpétuation de la vie sur notre planète, est le problème de la pollution du milieu.

Notre apparente indifférence à l'égard de ce problème ou l'insuffisance de notre action, dont témoignent à la fois l'absence générale d'études sérieuses et la rareté de nos initiatives en vue d'établir une réglementation efficace, pourraient bien déterminer la qualité de la vie au Canada durant les trois dernières décennies du présent siècle. Il est impossible dans notre État fédéral de lutter efficacement contre la pollution de nos rivières et de nos lacs, de notre campagne et de nos forêts, sans apporter à notre constitution certaines modifications ou précisions. Si nous voulons trouver des solutions appropriées à ces problèmes, il importe que nous sachions à quel ordre de gouvernement incombent les responsabilités et, dans le cas où les deux ordres de gouvernement devraient les assumer, de quelle façon ils sont disposés à collaborer par l'utilisation du pouvoir de dépenser et d'autres moyens.